



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

BELP

N° Spécial

22 mars 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRE.BELP du 22 mars 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT- BELP	Page
DRE/BELP n° 2017-54	22.02.2017	Arrêté modifiant l'arrêté DRE/BELP n° 2016-119 du 12 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes.	3
		Annexe : Liste des bureaux de vote de la ville de Colombes	4
DRE/BELP n° 2017-60	17.03.2017	Arrêté portant répartition des jurés près la cour d'assises des Hauts-de-Seine.	24
DRE/BELP n° 2017-63	17.03.2017	Arrêté fixant les dates et heures limites de dépôt des déclarations des candidats à l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017.	27
DRE/BELP n° 2017- 65	17.03.2017	Arrêté instituant une commission locale de contrôle pour l'organisation de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 dans le département des Hauts-de-Seine.	28
DRE/BELP n° 2017-66	17.03.2017	Arrêté retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017 dans les communes du département des Hauts-de-Seine.	29
DRE/BELP n° 2017-67	17.03.2017	Arrêté instituant une commission de recensement des votes à l'occasion de l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017.	30

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES ELECTIONS ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n° 2017-54 du 22 février 2017
modifiant l'arrêté DRE/BELP n° 2016-119 du 12 août 2016
instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral DRE/BELP n° 2016-119 du 12 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes,

Vu la demande du maire de Colombes,

Sur la proposition du secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la liste des bureaux de vote et leur périmètre, annexée à l'arrêté DRE/BELP n° 2016-119 du 12 août 2016 est remplacée par le document joint au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les articles de l'arrêté DRE/BELP n° 2016-119 du 12 août 2016 restent sans changement.

ARTICLE 3 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Colombes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 22 février 2017

Le Préfet
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

COLOMBES – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

ANNEXE à l'arrêté DRE/BELP n° 2017-54 du 22 février 2017

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	HOTEL DE VILLE SALON D'HONNEUR	Place de la République	N° 10 – Colombes-1
2	ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE B (ex maternelle) SALLE DE MOTRICITE	3 rue des Glycines	N° 10 – Colombes-1
3	ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE GYMNASE	42 rue Saint-Denis	N° 10 – Colombes-1
4	ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE SALLE POLYVALENTE	58, rue des Ecoles	N° 10 – Colombes-1
5	ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE REFECTOIRE	58 rue des Ecoles	N° 10 – Colombes-1
6	ECOLE VICTOR HUGO MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	108 rue des Champarons	N° 10 – Colombes-1
7	ECOLE HOCHÉ MATERNELLE REFECTOIRE	128 rue Hoche	N° 10 – Colombes-1
8	ECOLE HOCHÉ ELEMENTAIRE PREAU	119 rue Hoche	N° 10 – Colombes-1
9	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE SALLE POLYVALENTE	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1
10	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE CENTRE DE LOISIRS	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1
11	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE REFECTOIRE	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1
12	TRIBUNAL D'INSTANCE	9 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1
13	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE A REFECTOIRE	7 rue L. Bourgeois	N° 10 – Colombes-1
14	ECOLE JULES VERNE MATERNELLE SALLE DE DANSE	189 rue des Voies du Bois	N° 11 – Colombes-2

15	ECOLE JULES VERNE MATERNELLE REFECTOIRE	189 rue des Voies du Bois	N° 11 – Colombes-2
16	ECOLE ANNE FRANCK MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	288 rue d'Estienne d'Orves	N° 11 – Colombes-2
17	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B GYMNASE	3 rue L. Bourgeois	N° 11 – Colombes-2
18 Bureau centralisateur	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B PREAU	3 rue L. Bourgeois	N° 11 – Colombes-2
19	ECOLE DENIS PAPIN MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	Square Denis Papin	N° 11 – Colombes-2
20	ECOLE DENIS PAPIN MATERNELLE REFECTOIRE	Square Denis Papin	N° 11 – Colombes-2
21	ECOLE GUSTAVE BIENVETU MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	12-16 rue L. Carnot	N° 11 – Colombes-2
22	ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU ELEMENTAIRE GYMNASE	52 rue J.J. Rousseau	N° 10 – Colombes-1
23	ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	65 rue Solférino	N° 10 – Colombes-1
Numéro	Désignation	Adresse	Canton
24	ECOLE L. WALLON MATERNELLE REFECTOIRE/SALLE POLYVALENTE	29 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1
25	ECOLE L. WALLON ELEMENTAIRE REFECTOIRE	31 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1
26	ECOLE CAMILLE CLAUDEL MATERNELLE CENTRE DE LOISIRS	46 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1
27	ECOLE JEAN MOULIN MATERNELLE CENTRE DE LOISIRS	56-58 rue d'Estienne d'Orves	N° 10 – Colombes-1
28	ECOLE HENRI MARTIN MATERNELLE SALLE DE JEUX	329 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1
29	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE	2 rue Edouard Vaillant	N° 11 – Colombes-2

	REFECTOIRE		
30	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE GYMNASE	325 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1
31	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE GYMNASE	325 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1
32	ECOLE SIMONE VEIL SALLE DE MOTRICITE	1-3 rue Marguerite Yourcenar	N° 10 – Colombes-1
33	ECOLE SIMONE VEIL CENTRE DE LOISIRS	1-3 rue Marguerite Yourcenar	N° 10 – Colombes-1
34	ECOLE TOUR D'AUVERGNE MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	10 rue Legnano	N° 10 – Colombes-1
35	ECOLE TOUR D'AUVERGNE ELEMENTAIRE REFECTOIRE	10 rue Legnano	N° 10 – Colombes-1
36	ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B SALLE POLYVALENTE	280 rue du Président S. Allende	N° 10 – Colombes-1
37	ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B REFECTOIRE	280 rue du Président S. Allende	N° 10 – Colombes-1
38	ECOLE BUFFON GYMNASE	44 rue Buffon	N° 10 – Colombes-1
39	ECOLE BUFFON GYMNASE	44 rue Buffon	N° 10 – Colombes-1
40	ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE PREAU/SALLE DE MOTRICITE	10 rue Gay Lussac	N° 10 – Colombes-1
41 Bureau centralisateur	ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	120 rue St Denis	N° 10 – Colombes-1
42	ECOLE A. PARE ELEMENTAIRE REFECTOIRE	11 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1
43	ECOLE A. PARE MATERNELLE PREAU	9 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1
44	ECOLE A. PARE MATERNELLE	9 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1

	REFECTOIRE		
45	ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE B PREAU	100 boulevard de Valmy	N° 10 – Colombes-1
46	ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE A GYMNASE	100 boulevard de Valmy	N° 10 – Colombes-1
47	ECOLE M. BERTHELOT MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	12 rue A. Bouvier	N° 10 – Colombes-1
48	ECOLE C. PERRAULT MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	169 rue Henry Dunant	N° 10 – Colombes-1

COLOMBES – Composition des bureaux de vote

BUREAU DE VOTE N° 1		
Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – SALON D'HONNEUR		
Place de la République		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Auguste Charles	Totalité	
Avenue Note	Totalité	
Impasse Barbu	Totalité	
Passage de la Tourelle	Totalité	
Place de la République	Totalité	
Place Henri Neveu	du n°15 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
Place Maurice Chavany	Totalité	
Place Rhin et Danube	Totalité	
Rue Casimir Vincent	Totalité	
Rue de la Liberté	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue de l'Indépendance	Totalité	
Rue de l'Orme	Totalité	
Rue des Tilleuls	Totalité	
Rue du Huit Mai 1945	Totalité	
Rue du Bournard	du n°27 à la fin (impairs)	du n°24 à la fin (pairs)
Rue Julien Galle	Totalité	
Rue Saint-Vincent	du n°1 à la fin (impairs)	
Villa des Aubépines	Totalité	
Villa Marcel	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°2		
Lieu de vote : ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE B – SALLE DE MOTRICITE		
3 rue des Glycines		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Robinson	Totalité	
Boulevard de Valmy	du n°2 au 64 QUA (pairs)	
Boulevard Gambetta	du n° 2 au 12 QUA (pairs)	

Place Général Leclerc	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue de la Fraternité	du n°1 au 27 QUA (impairs)	du n°2 au 24 QUA (pairs)
Rue de la Liberté	du n°1 à la fin (impairs)	
Rue de Verdun	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue des Anciens Combattants	Totalité	
Rue des Glycines	Totalité	
Rue Desmont Dupont	du n°1 au 9 (impairs)	
Rue du 11 Novembre 1918	Totalité	
Rue du Bournard	du n°1 au 25 (impairs)	du n°2 au 22 (pairs)
Rue Guillot	Totalité	
Rue Labouret	du n°1 à la fin (impairs)	du n°2 au 34 (pairs)
Rue Saint-Denis	du n°51 au 89 QUA (impairs)	du n°40 au 72 QUA (pairs)
BUREAU DE VOTE N° 3		
Lieu de vote : ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE – GYMNASSE		
42 rue Saint Denis		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Besson	Totalité	
Rue Bosman	Totalité	
Rue Boursier	Totalité	
Rue de la Concorde	Totalité	
Rue Desmont Dupont	du n°11 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
Rue de la Fraternité	du n°29 à la fin (impairs)	du n°26 à la fin (pairs)
Boulevard Gambetta	du n°14 à la fin (pairs)	
Rue Héloïse	Totalité	
Rue Labouret	du n°36 à la fin (pairs)	
Rue Marc Bachet	Totalité	
Boulevard des Oiseaux	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n°1 au 49 bis (impairs)	du n°2 au 38 (pairs)
Rue Saint-Hilaire	Totalité	
Rue Saint-Lazare	Totalité	
Rue Taillade	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 4		
Lieu de vote : ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE – SALLE POLYVALENTE		
58 rue des Ecoles		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Georges	Totalité	
Avenue Marie Henriette	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°38 au 52 QUA (pairs)	
Avenue Nicolas Gillet	Totalité	
Avenue Victor Fontaine	Totalité	
Avenue Yvonne Lebreton	Totalité	
Boulevard Marceau	du n°56 à la fin (pairs)	
Rue d'Aywaille	Totalité	
Rue de Belgique	Totalité	
Rue des Déportés de 1940-45	Totalité	
Rue du Général Ferrie	Totalité	
Rue du Progrès	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue J.-L. Bernier	du n°23 à la fin (impairs)	du n° 22 à la fin (pairs)

Rue Sellier	Totalité	
Rue Yvonne Lebreton	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 5		
Lieu de vote : ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE – REFECTOIRE		
58 rue des Ecoles		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Condorcet	Totalité	
Avenue de l'Agent Sarre	du n°81 à la fin (impairs)	
Avenue de Stalingrad	du n°1 au 73 QUA (impairs)	
Avenue des Ecoles	Totalité	
Avenue Germaine	Totalité	
Avenue Girardin Binet	Totalité	
Avenue Godon	Totalité	
Avenue Lapy	Totalité	
Rue de la Gaité	Totalité	
Rue d'Enghien	Totalité	
Rue des Champarons	du n°81 au 139 QUA (impairs)	du n°84 au 138 QUA (pairs)
Rue des Echanges	Totalité	
Rue des Ecoles	Totalité	
Rue des Sazières	Totalité	
Rue Marcel Lépine	Totalité	
Villa des Marronniers	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°6		
Lieu de vote : ECOLE VICTOR HUGO MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE		
108 rue des Champarons		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Molière	Totalité	
Avenue Beauséjour	Totalité	
Avenue Bontemps	totalité	
Avenue Courteline	Totalité	
Avenue Lorne	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°2 au 36 (pairs)	
Avenue Verlaine (ex avenue Charles)	Totalité	
Impasse Beauséjour	Totalité	
Petite rue des Champarons	Totalité	
Rue Beauséjour	Totalité	
Rue des Champarons	Du n° 1 au 79 (impairs)	Du n° 2 au 82 (pairs)
Rue du Pasteur Luther King	Totalité	
Rue Eugène Turpin	Totalité	
Rue Guerlain	Totalité	
Rue J.L. Bernier	Du n° 1 au 21 (impairs)	Du n° 2 au 20 (pairs)
Rue Vincent Garreau	Totalité	
Villa Bellon	Totalité	
Villa Marthe	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°7		
Lieu de vote : ECOLE HOCHÉ MATERNELLE – REFECTOIRE / 128 rue Hoche		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Françoise Talibon	Totalité	
Avenue Henri	Totalité	
Avenue Leballeur	Totalité	
Avenue Victor Hugo	Totalité	

Rue Cuny	Totalité
Rue de Villiers	Totalité
Rue Désiré Ramelet	Totalité
Rue Diderot	Totalité
Rue Hoche	Totalité
Rue Victor Hugo	Totalité
Villa Victor Hugo	Totalité
BUREAU DE VOTE N°8	
Lieu de vote : ECOLE HOCHÉ ELEMENTAIRE – PREAU / 119 rue Hoche	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de l'Agent Sarre	du n°1 au 79 (impairs) du n°2 à la fin (pairs)
Avenue François Bernier	Totalité
Avenue Roger	Totalité
Impasse Bernard	Totalité
Rue Clara Lemoine	Totalité
Rue Danton	Totalité
Rue du Commandant Rivière	Totalité
Rue Gramme	Totalité
Rue Marc Sangnier	Totalité
Rue Maurice Berteaux	Totalité
Rue Théodule Ribot	Totalité
Rue Tilly	Totalité
Villa Odile	Totalité
Villa Suzanne	Totalité
BUREAU DE VOTE N°9	
Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE – SALLE POLYVALENTE / 18 rue des Monts Clairs	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Adeline	Totalité
Avenue des Acacias	Totalité
Avenue du Maréchal Foch	Totalité
Avenue Eugénie	Totalité
Avenue Fleury	Totalité
Avenue Verrier	Totalité
Place Henri Neveu	du n°1 au 13 (impairs)
Rue Bellenot	Totalité
Rue des Monts Clairs	du n°1 au 13 (impairs)
Rue Maréchal Joffre	du n°1 au 79 QUA (impairs) du n°2 au 84 QUA (pairs)
Villa Barbette	Totalité
Villa des Cerises	Totalité
Villa des Cerisiers	Totalité
BUREAU DE VOTE N°10	
Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE – CENTRE DE LOISIRS / 18 rue des Monts Clairs	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Centrale	Totalité
Avenue Florentine	Totalité
Avenue Troussel	Totalité
Avenue Villebois Mareuil	Totalité
Rue Berthe	Totalité
Rue de la Station	Totalité
Rue des Cerisiers	du n°81 à la fin (impairs) du n°76 à la fin (pairs)
Rue des Monts Clairs	du n°95 à la fin (impairs)
Rue Henri Litoff	du n°2 au n°24 QUA (pairs)
Rue Joseph Pene	Totalité

Rue Maréchal Joffre	du n°81 à la fin (impairs)	du n°86 à la fin (pairs)
Rue Pierre Geofroix	Du n° 1 au 25 QUA (impairs)	
Rue Saint-Vincent	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue Vico	Totalité	
Rue Villebois Mareuil	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°11		
Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE – REFECTOIRE		
18 rue des Monts Clairs		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Bellair	Totalité	
Avenue Gabriel	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n° 41 au 95 (impairs)	
Avenue Jeanne d'Arc	du n° 1 à la fin (impairs)	
Avenue Lazare Carnot	totalité	
Avenue Lucienne	Totalité	
Rue Denis Papin	du n° 1 au 13(impairs)	du n° 2 au 36 (pairs)
Rue des Alouettes	du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue des Cerisiers	du n° 1 au 79 (impairs)	du n° 2 au 74 (pairs)
Rue des Monts Clairs	du n° 15 au 93 (impairs)	du n° 2 au 68 (pairs)
Rue Gustave Bienvêtu	Totalité	
Rue Lakanal	Totalité	
Rue Lazare Carnot	Totalité	
Rue Marcel Bourguignon	Totalité	
Rue Paul Lecomte	Totalité	
Rue Pierre Geofroix	du n° 2 au 24 (pairs)	
Villa Marie (Mts Clairs)	Totalité	
BUREAU DE VOTE N° 12		
Lieu de vote : TRIBUNAL D'INSTANCE		
9 rue Gabriel Péri		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Henri Barbusse	du n°1 au 39 (impairs)	du n°2 au 30 (pairs)
Cité Halphen	Totalité	
Eglise Saint-Pierre/Paul	Totalité	
Passage Jacques Prévert	Totalité	
Place Général Leclerc	du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue Bayard	Totalité	
Rue Beaurepaire	Totalité	
Rue Bouin	Totalité	
Rue des Voies du Bois	du n°1 au 27 (impairs)	du n°2 au 32 (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°1 au 29 (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°1 au 27 (impairs)	
Rue Halphen	Totalité	
Rue Lamartine	Totalité	
Rue Rouget de l'Isle	du n°1 au 35 (impairs)	du n°2 au 28 (pairs)
BUREAU DE VOTE N°13		
Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE A – REFECTOIRE		

7 rue L. Bourgeois		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Altes	Totalité	
Avenue Charles Auguste	Totalité	
Avenue Della Monica	Totalité	
Avenue Deloffre	Totalité	
Avenue des Electriciens	Totalité	
Avenue des Facteurs	Totalité	
Avenue Félicien David	Totalité	
Avenue François Cayla	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n°32 au 60 (pairs)	
Avenue Joseph Lasnier	Totalité	
Rue André Messenger	Totalité	
Rue Brassat	du n° 2 à la fin (pairs)	
Rue de Prague	du n° 8 à la fin (pairs)	
Rue des Voies du Bois	du n°29 au 69 (impairs)	du n°34 au 80 (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°31 au 145 QUA (impairs)	
Rue François Charles Ostyn	Totalité	
Rue Georges Bizet	Totalité	
Rue Jacques Eléonore Fermé	Totalité	
Rue Jean-Louis Louet	Totalité	
Rue Massenet	Totalité	
Rue Rouget de l'Isle	du n°37 à la fin (impairs)	du n°30 à la fin (pairs)
Villa Galle	Totalité	
Villa Nouvelle	du n° 1 à la fin (impairs)	
BUREAU DE VOTE N°14		
Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE MATERNELLE – SALLE DE DANSE		
189 rue des Voies du Bois		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Moulin Joly	Totalité	
Allée Robert	Totalité	
Avenue Alcime Albert	Totalité	
Avenue Anatole France	du n°23 à la fin (impairs)	du n°50 à la fin (pairs)
Avenue André Yvette	Totalité	
Avenue des Pavillons	Totalité	
Avenue Preuvot	Totalité	
Rue de la Paix	Totalité	
Rue de l'Union	Totalité	
Rue des Voies du Bois	du n°169 à la fin (impairs)	du n°182 à la fin (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°181 au 205 (impairs)	
Rue Ernest Renan	Totalité	
Rue Général Cremer	Totalité	
Rue Saint Exupéry	Totalité	
Villa Blanchard	Totalité	
Villa Henriette	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°15		
Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE MATERNELLE – REFECTOIRE		
189 rue des Voies du Bois		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Sycomores	Totalité	

Avenue Adrienne	Totalité	
Avenue Anatole France	du n°1 au 21 (impairs)	du n°2 au 48 (pairs)
Avenue Geneviève	Totalité	
Avenue Madeleine	Totalité	
Rue de l'Industrie	Totalité	
Rue de Varsovie	du n°73 à la fin (impairs)	du n°76 à la fin (pairs)
Rue des Voies du Bois	du n°149 au 167 (impairs)	du n°158 au 180 (pairs)
Rue Jean Wiener	Totalité	
Rue Pierre Melusson	Totalité	
Villa des Peupliers	Totalité	
Villa Marie Auguste	Totalité	
Villa Marie-Louise	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°16		
Lieu de vote : ECOLE ANNE FRANCK MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE		
288 rue d'Estienne d'Orves		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue des Arts	Totalité	
Avenue des Lauriers	Totalité	
Avenue des Vats	Totalité	
Avenue Joseph Binet	Totalité	
Passage des Hortensias	Totalité	
Rue Colbert	du n°2 au 40 (pairs)	
Rue des Arts	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°207 au 277(impairs)	
Rue du Commerce	Totalité	
Rue François Mauriac	Totalité	
Rue Moslard	du n°97 à la fin (impairs)	du n°102 à la fin (pairs)
Rue Pierre Brossolette	du n°2 au n°64 QUA (pairs)	
BUREAU DE VOTE N°17		
Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B – GYMNASSE		
3 rue Léon Bourgeois		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Céline	Totalité	
Avenue Emile Grand	Totalité	
Avenue Etienne Aubert	Totalité	
Avenue Garreau	Totalité	
Avenue Houlet	Totalité	
Avenue Petitgoût	Totalité	
Rue Brassat	Du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue de Varsovie	du n°2 au 74 (pairs)	
Rue des Voies du Bois	du n°71 au 147 (impairs)	du n°82 au 156 (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°147 au 179 QUA (impairs)	
Rue Eugène Besançon	Totalité	
Rue Godon	Totalité	
Rue Léon Bourgeois	Totalité	
Rue Paul Claudel	Totalité	
Rue Serpente	Totalité	
Villa Salamandre	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°18		
Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B – PREAU		

3 rue Léon Bourgeois		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Boquet	Totalité	
Avenue des Fleurs	Totalité	
Avenue Donatienne	Totalité	
Avenue du Docteur Calmette	Totalité	
Avenue Fernand	Totalité	
Avenue François Rousseau	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n°62 à la fin (pairs)	
Avenue Ida	Totalité	
Avenue Lefèvre	Totalité	
Avenue Morel	Totalité	
Avenue Rafine	Totalité	
Rue Aristide Briand	Totalité	
Rue de Prague	du n° 1 à la fin (impairs)	du n° 2 au 6 (pairs)
Rue de Varsovie	du n°1 au 71 (impairs)	
Rue Hélène Boucher	Totalité	
Rue Joseph Deville	Totalité	
Rue Pasteur	Totalité	
Rue Victorien Sardou	Totalité	
Sentier de Paris	Totalité	
Villa du Sud	Totalité	
Villa Nouvelle	du n° 2 à la fin (pairs)	
BUREAU DE VOTE N°19		
Lieu de vote : ECOLE DENIS PAPIN MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE		
Square Denis Papin		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue des Deux Sœurs	Totalité	
Avenue des Monts Clairs	Totalité	
Avenue du Mont Blanc	Totalité	
Avenue François Charlin	Totalité	
Avenue Virginie	Totalité	
Rue Denis Papin	du n° 15 au 29 (impairs)	
Rue des Alouettes	du n° 2 à la fin (pairs)	
Rue des Monts clairs	du n°70 à la fin (pairs)	
Rue Félix Faure	du n° 25 au 33 (impairs)	
Rue François 1 ^{er}	du n° 2 à la fin (pairs)	
Rue Henri Litoff	du n° 26 au 42 QUA (pairs)	
Rue Henri Martin	du n° 1 au 13 (impairs)	du n° 2 au 12 (pairs)
Rue Jean Mermoz	Totalité	
Rue Marquet	Totalité	
Rue Pierre Geoffroix	du n°27 à la fin (impairs)	du n°26 à la fin (pairs)
Villa des Monts Clairs	Totalité	
Villa Hélène	Totalité	
Villa Palmyre	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°20		
Lieu de vote : ECOLE D. PAPIN MATERNELLE – REFECTOIRE		
Square Denis Papin		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Bourdonnet	Totalité	
Avenue Carnot	Totalité	

Avenue Delaby	Totalité	
Avenue Hélène	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n°97 à la fin (impairs)	
Avenue Heurtault	Totalité	
Avenue Jeanne d'Arc	du n°2 à la fin (impairs)	
Rue Denis Papin	du n° 31 à la fin (impairs)	du n° 38 à la fin (pairs)
Rue Félix Faure	du n°1 au 23 (impairs)	du n°2 au 28 (pairs)
Villa Georges	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°21		
Lieu de vote : ECOLE G. BIENVETU MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE		
12-16 rue L. Carnot		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Charles F. Faure	Totalité	
Avenue Clert et Robert	Totalité	
Avenue Humblot	Totalité	
Avenue Pauline	Totalité	
Rue des Lilas	Totalité	
Rue des Vallées	Totalité	
Rue Félix Faure	du n°35 à la fin (impairs)	du n°30 à la fin (pairs)
Rue François 1er	du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue Henri Litolff	du n°44 à la fin (pairs)	
Rue Henri Martin	du n° 15 à la fin (impairs)	du n° 14 à la fin (pairs)
Rue Pierre Virol	Totalité	
Villa Eugène	Totalité	
Villa Rougier	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°22		
Lieu de vote : ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU ELEMENTAIRE – GYMNASSE		
52 rue Jean-Jacques Rousseau		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Stalingrad	du n°125 au n°213 QUA (impairs)	
Avenue Joseph Antoine	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°66 à la fin (pairs)	
Avenue Solférino	Totalité	
Boulevard Marceau	du n°1 au 17 (impairs)	du n°2 au 12 (pairs)
Rue Jean-Jacques Rousseau	Totalité	
Rue Solférino	du n° 1 à la fin (impairs)	
BUREAU DE VOTE N°23		
Lieu de vote : ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE		
65 rue Solférino		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Stalingrad	du n°75 au 123 QUA (impairs)	
Avenue du Progrès	Totalité	
Avenue Geneviève Bain	Totalité	
Avenue Marceau	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°54 au 64 (pairs)	
Boulevard Marceau	du n°19 à la fin (impairs)	du n°14 au 54 QUA (pairs)
Impasse Savry	Totalité	

Rue de Dixmude	Totalité	
Rue de l'Yser	Totalité	
Rue du Progrès	du n°1 à la fin (impairs)	
Rue Solferino	du n°2 à la fin (pairs)	
Villa René	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°24		
Lieu de vote : ECOLE L. WALLON MATERNELLE – REFECTOIRE/SALLE POLYVALENTE		
29 rue Jules Michelet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Paul Langevin	du n° 1 à la fin (impairs)	
Avenue de Stalingrad	du n°92 à la fin (pairs)	
Route du Port de Paris	Totalité	
Rue Jules Michelet	du n°1 au 31 (impairs)	
BUREAU DE VOTE N°25		
Lieu de vote : ECOLE L. WALLON ELEMENTAIRE – REFECTOIRE / 31 rue Jules Michelet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Catherine	Totalité	
Avenue de Stalingrad	du n°2 au 90 QUA (pairs)	
Avenue d'Epinay	Totalité	
Avenue Hauser	Totalité	
Avenue Léona	Totalité	
Impasse Cadoret	Totalité	
Rue d'Epinay	Totalité	
Rue Jules Michelet	du n°33 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
BUREAU DE VOTE N°26		
Lieu de vote : ECOLE CAMILLE CLAUDEL MATERNELLE – CENTRE DE LOISIRS / 46 rue Jules Michelet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Cayla	Totalité	
Avenue Charles Deloron	Totalité	
Avenue d'Orgemont	Totalité	
Avenue Elisabeth	Totalité	
Avenue Suzanne	Totalité	
Rue des Champarons	du n°141 à la fin (impairs)	du n°140 à la fin (pairs)
Villa Clothilde	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°27		
Lieu de vote : ECOLE JEAN MOULIN MATERNELLE – CENTRE DE LOISIRS		
56-58 rue d'Estienne d'Orves		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Eugène Heurtault	Totalité	
Avenue Victor Heurtault	Totalité	
Passage Marcel Pagnol	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°2 au 140 (pairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°29 au 117 (impairs)	
BUREAU DE VOTE N°28		
Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN MATERNELLE – SALLE DE JEUX / 329 rue Gabriel Péri		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue des Bleuets	Totalité	
Avenue des Champs Félix	Totalité	

Avenue Henri Jeanne	Totalité	
Avenue Justin	Totalité	
Avenue Louis Rémy	Totalité	
Passage René	Totalité	
Rue Arago	Totalité	
Rue Branly	Totalité	
Rue des Gros Grés	du n°2 au 126 QUA (pairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°142 au 194 (pairs)	
Rue Edouard Vaillant	du n°1 au 59 QUA (n°impairs)	du n°2 au 20 QUA (pairs)
Rue Félix	Totalité	
Rue Gabriel Péri	du n°119 au 329 (impairs)	
Rue Laplace	Totalité	
Rue Moslard	du n°1 au 47 QUA (n°impairs)	du n°20 au 60 QUA (pairs)
Rue Pierre Curie	du n° 23 au 39 QUA (impairs)	
Rue Voltaire	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°29		
Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE – REFECTOIRE / 2 rue Edouard Vaillant		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Albertine	Totalité	
Avenue Fernez	Totalité	
Avenue Marie Alexandrine	Totalité	
Avenue Roncevaux	Totalité	
Rue Colbert	du n°42 au 102 (pairs)	
Rue de Chatou	du n°1 au 125 (impairs)	du n°2 au 116 (pairs)
Rue de l'Agriculture	du n°1 au 75 (impairs)	du n°2 au 72 (pairs)
Rue des Gros Grés	du n°1 au 131 QUA (impairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°196 au 328 QUA (pairs)	
Rue Moslard	du n°49 au 95 QUA (impairs)	du n°62 au 100 QUA (pairs)
Rue Pierre Curie	du n°41 à la fin (impairs)	du n° 36 à la fin (pairs)
Rue Pierre Deloron	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°30		
Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE – GYMNASE		
325 rue Gabriel Péri		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Augustine	Totalité	
Avenue du Moulin	Totalité	
Avenue Marcel Auguste	Totalité	
Avenue Michel	Totalité	
Avenue Yvonne	Totalité	
Rue Bellevue	du n°49 au 247 QUA (impairs)	du n°8 au 166 QUA (pairs)
Rue Béranger	du n°1 au 105 QUA (impairs)	du n°2 au 112 QUA (pairs)
Rue de Parmentier	Totalité	
Rue du Grisard	Totalité	
Rue Gabriel Péri	du n°142 au 298 QUA (pairs)	
Rue Guynemer	Totalité	
Rue Henri Dunant	du n°1 au 85 QUA (impairs)	du n°2 au 110 QUA (pairs)
Rue Pierre Baduel	Totalité	

Avenue du 5 Mars	du n°2 à la fin (pairs)	
BUREAU DE VOTE N°31		
Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE – GYMNASSE		
325 rue Gabriel Péri		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Plateau	Totalité	
Avenue Durandal	Totalité	
Avenue Trasbot	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°62 au 112 QUA (pairs)	
Rue Colbert	du n°57 au 123 QUA (impairs)	du n°104 au 158 (pairs)
Rue Cugnet	Totalité	
Rue de Chatou	du n°127 à la fin (impairs)	du n°118 à la fin (pairs)
Rue de l'Agriculture	du n°77 à la fin (impairs)	du n°74 à la fin (pairs)
Rue des Gros Grés	du n°133 au 201 QUA (impairs)	du n°128 au 174 QUA (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°330 au 358 QUA (pairs)	
Rue du Docteur Roux	du n° 9 à la fin (impairs)	
Rue Edouard Vaillant	du n°61 au 111 QUA (impairs)	du n°22 au 114 QUA (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°331 au 435 (impairs)	du n°300 au 412 QUA (pairs)
Rue Henri Dunant	du n°87 au 115 QUA (impairs)	
Rue Lavoisier	Totalité	
Rue Moslard	du n°2 au 18 QUA (pairs)	
Rue Pierre Curie	du n°1 au 21 QUA (n°impairs)	du n°2 au 34 QUA (pairs)
BUREAU DE VOTE N°32		
Lieu de vote : ECOLE SIMONE VEIL – SALLE MOTRICITE		
1-3 rue Marguerite Yourcenar		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°131 au 169 (impairs)	du n°138 au 176 QUA (pairs)
Place Louis Aragon	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue des Côtes d'Auty	du n°39 à la fin (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°462 au 502 QUA (pairs)	
Rue Jeanne Gleuzer	Totalité	
Rue Lucie Aubrac	Totalité	
Rue Marguerite Yourcenar	Totalité	
Rue Pierre Expert	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°33		
Lieu de vote : ECOLE SIMONE VEIL – CENTRE DE LOISIRS		
1-3 rue Marguerite Yourcenar		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Boulevard Charles de Gaulle	du n° 171 à la fin (impairs)	du n° 178 à la fin (pairs)
Rue Champy	Totalité	
Rue Colbert	du n° 197 à la fin (impairs)	du n° 208 à la fin (pairs)
Rue de Sartrouville	Totalité	
Rue des Côtes d'Auty	du n°36 à la fin (pairs)	

Rue du Président Salvador Allende	du n° 307 à la fin (impairs)	du n° 396 à la fin (pairs)
Rue Lucien Levanneur	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°34		
Lieu de vote : ECOLE TOUR D'Auvergne Maternelle – Salle Polyvalente		
10 rue Legnano		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Coubertin	Totalité	
Avenue de l'Europe	du n°17 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)
Avenue des Peupliers	Totalité	
Avenue des Saules	Totalité	
Avenue Deschanel	Totalité	
Avenue Tour d'Auvergne	Totalité	
Avenue Victoire	Totalité	
Parc Ile Marante	du n°1 au 7 QUA	
Rue de Frankenthal	Totalité	
Rue de l'Avenir	Totalité	
Rue de Legnano	Totalité	
Rue François Faber	Totalité	
Rue Jean Monnet	totalité	
Rue Nouvelle	Totalité	
Rue Olympie	Totalité	
Rue Paul Bert	du n°23 à la fin (impairs)	du n°14 à la fin (pairs)
Rue René Apherre	Totalité	
Rue Robert Schuman	Totalité	
Rue Youri Gagarine	du n°98 à la fin (pairs)	
BUREAU DE VOTE N°35		
Lieu de vote : ECOLE TOUR D'Auvergne Élémentaire – Refectoire		
10 rue Legnano		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Ile Marante	Totalité	
Avenue des Renouillers	Totalité	
Avenue Humbert	Totalité	
Parc Ile Marante	du n°9 au 11 QUA (impairs)	
Piscine	Totalité	
Place de la Commune de Paris	Totalité	
Rue de l'Égalité	du n°17 à la fin (impairs)	du n°16 à la fin (pairs)
Rue des Renouillers	Totalité	
Rue du Président Salvador Allende	du n°1 au 105 QUA (impairs)	du n°90 au 278 QUA (pairs)
Rue Edmond Rostand	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°36		
Lieu de vote : ECOLE CHARLES PÉGY ÉLÉMENTAIRE B – Salle Polyvalente		
280 rue du Président Salvador Allende		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Parc Ile Marante	du n° 13 à la fin (impairs)	
Rue Cesaria Evora	Totalité	
Rue Charles Péguy	Totalité	
Rue Daniel Balavoine	Totalité	
Rue de Seine	Totalité	

Rue du Président Salvador Allende	du n°107 au 305 QUA (impairs)	du n° 280 au 394 QUA (pairs)
Rue Jean de la Fontaine	Totalité	
Rue Jules Ferry	du n° 52 à la fin (pairs)	
Rue Racine	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°37		
Lieu de vote : ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B – REFECTOIRE		
280 rue du Président Salvador Allende		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Levallois	Totalité	
Avenue Debrez	Totalité	
Avenue Lesage	Totalité	
Avenue Marie-Thérèse	Totalité	
Avenue Micheline	Totalité	
Avenue Rochefort	Totalité	
Rue Bellevue	du n°249 à la fin (impairs)	du n°168 à la fin (pairs)
Rue Beranger	du n°107 à la fin (impairs)	du n°114 à la fin (pairs)
Rue Colbert	du n°196 à la fin (pairs)	
Rue Jules Ferry	du n°1 à la fin (impairs)	du n°2 au 50 QUA (pairs)
Rue Mozart	Totalité	
Rue René Légé	du n°35 à la fin (impairs)	du n°32 à la fin (pairs)
BUREAU DE VOTE N°38		
Lieu de vote : ECOLE BUFFON – GYMNASSE		
44 rue Buffon		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Aubenne	Totalité	
Avenue de Beaumont	Totalité	
Avenue de la Cerisaie	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°1 au 103 QUA (impairs)	du n°2 au 60 QUA (pairs)
Rue Buffon	Totalité	
Rue Colbert	du n°1 au 55 QUA (impairs)	
Rue de la Cerisaie	Totalité	
Rue de Mantes	Totalité	
Rue de Metz	du n°5 à la fin (impairs)	du n°6 à la fin (pairs)
Rue des Canibouts	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°279 à la fin (impairs)	du n°360 à la fin (pairs)
Rue du Débarcadère	Totalité	
Rue Pierre Brossolette	du n°66 à la fin (pairs)	
BUREAU DE VOTE N°39		
Lieu de vote : ECOLE BUFFON – GYMNASSE		
44 rue Buffon		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Gallieni	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°105 au 129 QUA (impairs)	

Rue de Metz	du n°1 au 3 QUA (impairs)	du n°2 au 4 QUA (pairs)
Rue des Gros Grès	du n°203 à la fin (impairs)	du n°200 à la fin (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°503 à la fin (impairs)	du n°504 à la fin (pairs)
BUREAU DE VOTE N°40		
Lieu de vote : ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE – PREAU / SALLE DE MOTRICITE		
10 rue Gay Lussac		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Audra	du n°1 à la fin (impairs)	
Avenue César Franck	Totalité	
Avenue Charles Lecoq	Totalité	
Avenue Claude Debussy	Totalité	
Avenue du Bois	Totalité	
Avenue Emmanuel Chabrier	Totalité	
Avenue Jeanne	Totalité	
Avenue L. de Bettignies	Totalité	
Avenue Léon Renault	du n° 15 à la fin (impairs)	du n° 8 à la fin (pairs)
Avenue Paul Dukas	Totalité	
Avenue Saint-Saëns	Totalité	
Boulevard de Valmy	du n°9 au 51 QUA (impairs)	
Impasse Goublier	Totalité	
Rue Alice Servièrè	Totalité	
Villa Kreisser	du n°2 à la fin (pairs)	
BUREAU DE VOTE N°41		
Lieu de vote : ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE		
120 rue Saint Denis		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Charlotte	Totalité	
Avenue Foucault	Totalité	
Avenue Léon Renault	du n° 1 au 13 (impairs)	du n° 2 au 6 (pairs)
Boulevard de Valmy	du n° 1 au 7 (impairs)	
Boulevard Edgar Quinet	Totalité	
Impasse Lambert	Totalité	
Place du Souvenir	Totalité	
Rue de la Nation	Totalité	
Rue de Verdun	du n°1 à la fin (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°2 au 26 QUA (pairs)	
Rue Gay Lussac	Totalité	
Rue Reine Henriette	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n°91 au 191QUA (impairs)	du n°74 au 126 QUA (pairs)
Rue Thomas d'Orléans	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°42		
Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE ELEMENTAIRE – REFECTOIRE		
11 rue Y. Gagarine		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Alexandre Godon	Totalité	
Avenue de Bezons	Totalité	
Avenue de Montreux	Totalité	

Passage Emmanuel	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n° 217 à la fin (impairs)	du n°164 à la fin (pairs)
Rue Youri Gagarine	du n°31 à la fin (impairs)	du n°40 au 96 (pairs)
BUREAU DE VOTE N°43		
Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE MATERNELLE – PREAU		
9 rue Youri Gagarine		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Ambroise Paré	Totalité	
Rue Ampère	Totalité	
Rue Bellevue	du n°1 au 47 QUA (impairs)	du n°2 au 6 QUA (pairs)
Rue de l'Egalité	du n°1 au 15 QUA (impairs)	du n°2 au 14 QUA (pairs)
Rue des Avants	Totalité	
Rue du Président Salvador Allende	du n°2 au 88 QUA (pairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°28 au 140 QUA (pairs)	
Rue Gounod	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n°193 au 215 (impairs)	
BUREAU DE VOTE N°44		
Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE MATERNELLE – REFECTOIRE		
9 rue Youri Gagarine		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Auguste Victor Bocquet	Totalité	
Avenue Clémence	Totalité	
Avenue de l'Europe	du n°1 au 15 QUA (impairs)	
Rue d'Athènes	Totalité	
Rue de Strasbourg	Totalité	
Rue Paul Bert	du n°1 au 21 QUA (impairs)	du n°2 au 12 QUA (pairs)
Rue Saint-Denis	du n°128 au n° 162 (impairs)	
Rue Youri Gagarine	du n°1 au 29 (impairs)	du n°2 au 38 (pairs)
Villa Kreisser	du n°1 à la fin (impairs)	
BUREAU DE VOTE N°45		
Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE B – PREAU		
100 boulevard de Valmy		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Audra	du n°2 à la fin (pairs)	
Avenue Clémentine	Totalité	
Avenue Kleber	Totalité	
Boulevard de Valmy	du n°53 au 115 QUA (impairs)	
Boulevard Louis Seguin	Totalité	
Boulevard Pierre de Coubertin	Totalité	
Digue de Colombes	Totalité	
Place Royale	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°46		
Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE A – GYMNASSE		

100 boulevard de Valmy		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la Sarriane	Totalité	
Avenue du Drapeau	Totalité	
Avenue Léontine	Totalité	
Boulevard d'Achères	Totalité	
Boulevard de la Finlande	du n°1 à la fin (impairs)	du n°2 au 30 QUA (pairs)
Boulevard de Valmy	du n°117 à la fin (impairs)	du n°66 au 134 QUA (pairs)
Boulevard Gambetta	du n°1 à la fin (impairs)	
Place de Valmy	Totalité	
Rue Alexis Bouvier	Totalité	
Rue du Président Kennedy	du n°1 au 55 QUA (impairs)	du n°2 au 56 QUA (pairs)
Rue Marcelin Berthelot	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°47		
Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE		
12 rue A. Bouvier		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de l'Association	Totalité	
Avenue de Stalingrad	du n°215 à la fin (impairs)	
Avenue Jean Jaurès	Totalité	
Boulevard de Finlande	du n°32 à la fin (pairs)	
Boulevard de Valmy	du n°136 à la fin (pairs)	
Rue Albert Camus	Totalité	
Rue Auguste Renoir	Totalité	
Rue du Président Kennedy	du n°57 à la fin (impairs)	du n°58 à la fin (pairs)
BUREAU DE VOTE N°48		
Lieu de vote : ECOLE CHARLES PERRAULT MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE		
169 rue Henri Dunan		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Coutainville	Totalité	
Avenue du 5 Mars	du n°1 à la fin (impairs)	
Avenue Louissette	Totalité	
Impasse Jeannette	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n° 114 au 136 QUA (pairs)	
Rue Colbert	du n°125 au 195 QUA (impairs)	du n°160 au 194 QUA (pairs)
Rue des Chalets	Totalité	
Rue des Côtes d'Auty	du n°1 au 37 QUA (impairs)	du n°2 au 34 QUA (pairs)
Rue des Gros Grès	du n° 176 au 198 QUA (pairs)	
Rue du Docteur Roux	du n° 1 au 7 (impairs)	du n° 2 à la fin (pairs)
Rue Edouard Vaillant	du n°113 à la fin (impairs)	du n°116 à la fin (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°437 au 501 (impairs)	du n°414 au 460 QUA (pairs)
Rue Henri Dunant	du n°117 à la fin (impairs)	du n°112 à la fin (pairs)
Rue Lafayette	Totalité	

Rue René Légé	du n°1 au 33 QUA (impairs)	du n°2 au 30 QUA (pairs)
---------------	----------------------------	--------------------------

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n° 2017-60 du 17 mars 2017 portant répartition des jurés près la cour d'assises des Hauts-de-Seine

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les articles 259 à 264, A36-12 et A36-13 du code de procédure pénale,

Vu la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne,

Vu la loi n° 75-281 du 21 avril 1975 portant création d'une cour d'assises dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 68-1078 du 30 novembre 1968 instituant des tribunaux de grande instance dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2003-844 du 2 septembre 2003 fixant la composition des cours d'appel, des tribunaux supérieurs d'appel, des tribunaux de grande instance, des tribunaux de première instance,

Vu le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de M. Thierry BONNIER en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle II),

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe),

Vu le décret n° 2016-1986 du 30 décembre 2016 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu l'arrêté du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale et relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2016-12-30-005 portant modification des limites territoriales des arrondissements du département des Hauts-de-Seine,

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : le nombre de jurés titulaires pour la liste de l'année 2017 pour les Hauts-de-Seine s'élève à **1 229** et se répartit comme suit :

REPARTITION DES JURES (un juré pour 1 300 habitants)

<u>Par arrondissement</u>	Population	Nombre de jurés
Arrondissement d'Antony	393 673	303
Arrondissement de Boulogne-Billancourt	313 533	241
Arrondissement de Nanterre	890 564	685
Total	1 597 770	1 229

Total par commune

Communes de l'arrondissement d'Antony

	Population	Nombre de jurés
ANTONY	61 603	47
BAGNEUX	38 817	30
BOURG LA REINE	19 881	15
CHATENAY-MALABRY	33 067	25
CHATILLON	37 089	29
CLAMART	52 457	40
FONTENAY-AUX-ROSES	22 946	18
LE PLESSIS ROBINSON	28 911	22
MALAKOFF	30 428	23
MONTRouGE	48 954	38
SCEAUX	19 520	15
TOTAL	393 673	303

Communes de l'arrondissement de Boulogne-Billancourt

	Population	Nombre de jurés
BOULOGNE BILLANCOURT	116 927	90
CHAVILLE	19 619	15

ISSY-LES-MOULINEAUX	67 360	52
MARNES LA COQUETTE	1 712	1
MEUDON	45 507	35
SEVRES	23 206	18
VILLE D'AVRAY	11 419	9
VANVES	27 783	21
TOTAL	313 533	241

Communes de l'arrondissement de Nanterre

	Population	Nombre de jurés
ASNIERES-SUR-SEINE	86 799	67
BOIS-COLOMBES	28 514	22
CLICHY-LA-GARENNE	59 783	46
COLOMBES	84 392	65
COURBEVOIE	84 658	66
GARCHES	17 662	14
GENNEVILLIERS	43 376	33
LA GARENNE-COLOMBES	29 072	22
LEVALLOIS-PERRET	65 374	50
NANTERRE	93 509	72
NEUILLY-SUR-SEINE	62 075	48
PUTEAUX	44 506	34
RUEIL-MALMAISON	79 204	61
SAINT CLOUD	29 360	23
SURESNES	48 526	37
VAUCRESSON	8 747	7
VILLENEUVE-LA-GARENNE	25 007	19
TOTAL	890 564	685

ARTICLE 2 : la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés titulaires est établie par tirage au sort, à partir des listes électorales et comporte un nombre de noms triple de celui fixé à l'article premier.

ARTICLE 3 : conformément à l'article 1 de l'arrêté du ministre de la justice du 12 mars 2004, le nombre des jurés suppléants, résidant à Nanterre, ville siège de la Cour d'assises, est fixé à 250 pour la Cour d'assises des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet d'Antony, sous-préfet de Boulogne-Billancourt, les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 17 mars 2017

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Thierry BONNIER

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n°2017-63 du 17 mars 2017 fixant les dates et heures limites de dépôt des déclarations des candidats à l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu la loi n°62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, modifiée,

Vu le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 modifié portant application de la loi susvisée, et notamment son article 18,

Vu le décret n° 2017-223 du 24 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République et fixant au 23 avril 2017 le premier tour de l'élection et au 7 mai 2017 le second tour,

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur du 17 février 2017 relative à l'organisation de l'élection du Président de la République,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Les déclarations des candidats à l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017 seront déposées sur le site de mise sous pli (société KOBA, Route de Neuilly-sous-Clermont, 60290 RANTIGNY), aux dates et heures limites fixées comme suit :

- lundi 10 avril 2017 à 12 heures pour le premier tour de scrutin

- mardi 2 mai 2017 à 12 heures pour le second tour de scrutin.

ARTICLE 2: le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Nanterre, le 17 mars 2017

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n°2017- 65 du 17 mars 2017 instituant une commission locale de contrôle pour l'organisation de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 dans le département des Hauts-de-Seine.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu la Constitution ;

Vu le code électoral et notamment les articles R32 à R34 ;

Vu les dispositions de la loi organique n°62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;

Vu le décret n°2017-221 du 24 février 2017 relatif à la composition et au siège de la commission nationale de contrôle instituée par le décret n°2001-213 du 8 mars 2001 ;

Vu l'ordonnance n° 81/2017 de Madame le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles en date du 14 mars 2017 ;

Vu la proposition de M. le Directeur opérationnel territorial courrier de la Poste des Hauts-de-Seine en date du 13 mars 2017 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'organisation de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017, il est institué dans le département des Hauts-de-Seine, sous l'autorité de la commission nationale de contrôle, une commission locale de contrôle.

ARTICLE 2 : La commission est composée comme suit:

Président :

- Monsieur Jacques BOULARD, président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre (titulaire).

- Madame Emmanuelle WACHENHEIM, secrétaire générale au Tribunal de Grande Instance de Nanterre (suppléante).

Membres :

Représentant le Préfet des Hauts-de-Seine

- Madame Muriel LARDY, directeur de la réglementation et de l'environnement à la préfecture des Hauts-de-Seine (titulaire) ;
- Monsieur Jérôme BOUVERET, chef de bureau des élections et des libertés publiques à la préfecture des Hauts-de-Seine (suppléant).

Représentant l'opérateur chargé de la propagande (La Poste)

- Monsieur Jaouad AMRAOUI, superviseur régulation et flux exceptionnels (titulaire) ;
- Monsieur Jean-Jacques VIAL, coordinateur logistique (suppléant).

Le secrétariat est assuré par Monsieur Didier BITAUX, adjoint au chef de bureau des élections et des libertés publiques à la préfecture des Hauts-de-Seine, tél : 01 40 97 26 37, Fax : 01 40 97 23.99.

ARTICLE 3 : La commission siège à la Préfecture des Hauts-de-Seine – 167/177 avenue Joliot-Curie – 92013 Nanterre Cedex et sera installée avant le 31 mars 2017.

ARTICLE 4 : La commission peut s'adjoindre des rapporteurs qui sont désignés par son président et choisis parmi les fonctionnaires de l'Etat, en activité ou honoraires.

ARTICLE 5 : Les représentants des candidats pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

ARTICLE 6 le Secrétaire Général de la préfecture, le Président et les membres de la commission locale de contrôle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Nanterre, le 17 mars 2017

Le Préfet,

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n° 2017-66 du 17 mars 2017 retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017 dans les communes du département des Hauts-de-Seine.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code électoral et notamment son article R 41,

Vu le décret n°2017-223 du 24 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République,

Vu les avis formulés par Mesdames et Messieurs les maires du département,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, de retarder l'heure du scrutin,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1 : Pour l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017, le scrutin sera ouvert à huit heures et clos à vingt heures dans toutes les communes du département des Hauts-de-Seine.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au plus tard le 18 avril 2017 dans toutes les communes du département et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 17 mars 2017

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n°2017-67 du 17 mars 2017 instituant une commission de recensement des votes à l'occasion de l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel,

Vu le décret n°2001-213 du 8 mars 2001 modifié portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel,

Vu le décret n° 2017-223 du 24 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République,

Vu l'arrêté préfectoral DRE-BELP n° 2017-66 du 17 mars 2017 retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017 dans les communes du département des Hauts-de-Seine,

Vu l'ordonnance de Madame le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

A R R E T E

Article 1 : A l'occasion de l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017, il est institué une commission de recensement des votes dans le département des Hauts-de-Seine.

Article 2 : La commission est composée ainsi qu'il suit :

Pour le 23 avril 2017

Président : Madame Brigitte **BRUN-LALLEMAND**, 1^{ère} Vice-présidente du tribunal de grande instance de Nanterre

Membres : Madame **Perrine ROBERT**, juge au tribunal de grande instance de Nanterre,

Monsieur **Jacques MONTEIL**, juge au tribunal de grande instance de Nanterre.

Pour le 7 mai 2017

Président : Monsieur **Jacques BOULARD**, président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre

Membres : Monsieur **Vincent ALDEANO-GALIMARD**, Vice-président au tribunal de grande instance de Nanterre

Madame **Sylvie LEFAIX**, Vice-présidente au tribunal de grande instance de Nanterre.

Article 3 : La commission siégera à la préfecture des Hauts-de-Seine, 167-177, avenue Joliot Curie, 92013 Nanterre, niveau +1 dans les salons d'honneur, les 23 avril et 7 mai 2017 à partir de 23 heures.

ARTICLE 4 : un représentant de chaque liste de candidats peut assister aux travaux de la commission.

ARTICLE 5: le Secrétaire Général de la préfecture, le Président et les membres de la commission de recensement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Nanterre, le 17 mars 2017

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>